

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JANVIER 2016**

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de conseillers présents	22
Vote par procuration	4
Nombre de conseillers votant	26

Le vingt janvier deux mille seize, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 14 janvier 2016 s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FAYOLLE, maire de SAINT MARTIN LA PLAINE.

**En présence de :**

Mmes et MM. Christian FAYOLLE, Guy PIEGAY, Martine CHILLET, Martial FAUCHET, Sylvie BREASSIER, Christian ROUX, Isabelle TORNATORE, Claude CHIRAT, Janine RUAS, Dominique LAVAL, Jean-Paul DUPONT, Georges MARTIN, Corinne CAPITAN, Jean-Luc DUTARTE, Karine DI NOLFO, Nadine MEYRIEUX, Laurence MAYERE, Gaëlle NEYRAN, Christelle BARLET, Sébastien MEILLER, Pierre GOUTAGNIEUX, Rachel BONVALLET.

**Absents excusés :**

Mmes et MM. Eric PEILLET qui a donné procuration à M. Georges MARTIN, Brigitte DESSAIX qui a donné procuration à Mme Janine RUAS, Thierry MARNAS qui a donné procuration à Claude CHIRAT, Fabrice CHARRE, Yannick FREZET qui a donné procuration à M. Pierre GOUTAGNIEUX.

**Secrétaire de séance :**

M. Christian ROUX

**01- approbation du compte rendu**

Aucune remarque n'étant faite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 20 voix pour

Et 4 abstentions (Mmes et MM. Dominique LAVAL, Laurence MAYERE, Georges MARTIN, Corinne CAPITAN, absents)

- Approuve le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2015

**02-assurance des risques statutaires- rectification de la délibération**

Rapporteur : M. le Maire

La commune a accepté la proposition d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le centre de gestion de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de 4 ans. Une erreur s'étant glissée dans la délibération, il est proposé au Conseil Municipal la rectification suivante :

Personnel IRCANTEC	Cout en %
Accident de service, maladie grave, maladie ordinaire (avec une franchise de 10 jours)	1.15 % ( au lieu de 1.10%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Modifie comme suit la délibération n° 10 du 23 septembre 2015 concernant le contrat groupe d'assurance des risques statutaires tels que souscrit par le centre de gestion de la Loire.
- Précise que toutes les autres caractéristiques du contrat sont inchangées.

### 03- travaux d'accessibilité - demande de subventions

Rapporteur : M. le Maire

La commune s'est engagée via le dispositif de l'Agenda d'accessibilité programmée à la réalisation de travaux sur les bâtiments communaux aux fins de les rendre accessibles pour les montants suivants :

ERP	2016	2017	2018	total
mairie		32 830,00		32 830,00
château de la Catonnière	1 050,00			1 050,00
église	5 300,00			5 300,00
château du plantier	24 226,00			24 226,00
Bibliothèque	12 520,00			12 520,00
restaurant scolaire	3 300,00	3 150,00		6 450,00
école maternelle		1 330,00		1 330,00
crèche			2 000,00	2 000,00
MJC			40 510,00	40 510,00
ancienne mairie		1 120,00	6 850,00	7 970,00
Mourine	300,00			300,00
	46 696,00	38 430,00	49 360,00	134 486,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Confirme son engagement dans la réalisation des travaux d'accessibilité, tels que mentionnés dans l'agenda d'accessibilité programmé,
- Sollicite une aide de l'Etat au titre de la DETR, sur les trois années de réalisation des travaux.

### 04- plate-forme de dématérialisation des marchés publics convention avec le département de la Loire

Rapporteur : M. le Maire

La commune a contracté avec le département de la Loire pour utiliser la plate-forme de dématérialisation conçue et gérée par le département. La commune utilise cette plate-forme régulièrement. Elle est gratuite à la fois pour les collectivités et pour les entreprises abonnées.

Depuis septembre 2010, la commune a édité 63 consultations sur cette plateforme. Ce dispositif permet une vraie transparence des échanges. Les entreprises inscrites sur la plate-forme reçoivent des alertes sur les marchés entrant dans leurs domaines d'activité.

Le département propose de renouveler cette convention pour 5 ans.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la commune au projet de dématérialisation des marchés publics de la Loire proposé par le Département de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de renouveler l'adhésion de la commune à la solution de dématérialisation des marchés publics,
- Autorise le Maire à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le département de la Loire ainsi que tout document y relatif.

## 05- département de la Loire - baisse de subventions

Rapporteur : M. le Maire

Le département de la Loire a voté dans son budget 2016 une baisse de ses subventions aux associations combinée à une réorientation de celles-ci.

M. le Maire explique avoir participé au conseil d'administration de la fédération des MJC en Rhône Alpe pendant lequel l'essentiel des débats a tourné autour de cette question. La fédération a sollicité le soutien des communes, non pour revenir sur cette décision mais plutôt pour obtenir du département de revoir la politique de répartition des subventions.

M. le Maire propose au conseil de voter une motion de soutien à cette demande.

Mme Dominique LAVAL demande quels seront les impacts de cette décision sur la commune.

M. PIEGAY explique que le département finance actuellement sur le département 39 postes d'animateurs sur la base de 11 000 euros/poste. Le département souhaiterait restreindre cette aide et privilégier les actions jeunesse. Pour l'instant la commune est impactée sur environ 400 euros annuels. La MJC en revanche pourrait perdre environ 1500 euros annuels.

M. PIEGAY fait valoir que l'action des MJC participe à la prévention de la délinquance et permet de lutter contre les discriminations.

M. le Maire précise que d'autres associations, dont les Francas sont aussi concernées par cette décision. Il propose par conséquent de transmettre la motion de la commune pour info, aux autres communes. Effectivement Mme CHILLET confirme que les communes qui possèdent des centres sociaux seront également impactées.

Il est proposé aux Conseil Municipal de soutenir la demande de la Fédération des MJC tendant à ce que les subventions du département puissent être réaffectées selon un schéma organisé et réfléchi.

(Le projet de motion sera transmis par mail)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 23 voix pour

Et 1 abstention ( M. Yannick FREZET)

- Adopte la motion suivante :

La commune de Saint Martin la Plaine s'inquiète des décisions qui viennent d'être prises au sujet des aides financières que le Conseil Départemental apporte à l'UFCV, aux Francas et aux MJC de la Loire.

Interlocuteurs privilégiés de la commune ces structures associatives assument leur rôle dans les domaines qui sont les leurs : culture, enfance et jeunesse, animation, éducation populaire, lutte contre la discrimination, prévention de la délinquance et lien social.

Nous commune, assumons aussi pleinement notre rôle de partenaire en construisant notamment avec la MJC des projets que ce soit dans le domaine de la culture ou celui de la jeunesse.

Ce partenariat se traduit par la pérennisation de notre soutien financier, malgré les difficultés que nous rencontrons dans le maintien de l'équilibre de nos budgets.

Nous assumons ce choix car nous avons conscience que la baisse des aides et des subventions fragilise durablement le secteur associatif déjà très impacté par la crise que traverse notre pays.

Nous échangeons régulièrement sur nos projets et nos problématiques respectives avec leurs responsables locaux et départementaux. Nous connaissons leurs arguments et ils savent les nôtres.

Face aux difficultés qui se profilent pour eux, notre commune n'aurait pas les moyens de compenser les aides qui seraient diminuées ou perdues.

Ces partenaires qui sont les nôtres, nous souhaitons que vous les entendiez ; que vous preniez aussi en considération les arguments qu'ils avancent au sujet des orientations que vous leur demandez de prendre sur l'affectation des aides accordées.

Par la voix du préfet, le gouvernement a récemment souligné l'importance du secteur associatif dans la société française. La solidité du lien social auquel nous aspirons tous, c'est en partie à eux que nous le devons.

Maintenir votre soutien à l'UFCV, aux Francas et aux MJC, c'est également maintenir l'aide que votre action apporte à notre commune.

## 06- modification du PLU- transfert à la communauté urbaine

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire explique que la commune a entamé par délibération du 16 décembre 2015 une modification du PLU portant sur l'une des orientations d'aménagement et de programmation.

Compte tenu de la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine et le transfert de la compétence urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la communauté urbaine afin qu'elle poursuive la procédure engagée par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Sollicite la communauté urbaine de SAINT ETIENNE métropole afin qu'elle poursuive la procédure entamée de modification du PLU.

## 07- décision prises par délégation Déclaration d'intention d'aliéner

Rapporteur Claude CHIRAT

Il est donné information au Conseil Municipal des décisions du Maire prises par délégation, conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Les déclarations d'intention d'aliéner concernant les biens suivants n'ont pas faits l'objet de décision de préemption.

n°	date d'arrivée de la demande	adresse	références cadastrales	surface en m <sup>2</sup>	nature
1	12,11,2015	11 rue claud bruyas	AY 265	4789	bureau+atelier9terrain
2	02,12,2015	1 impasse de la ronze	AM 197	690	maison + terrain
3	08/12/2015	20 route de la Linbération	AZ99	788	maison + terrain
4	11/12/2015	3 allée des Maronniers	AN 11	658	maison + terrain
5	15/12/2015	9 rue Jouanny Rousset	AZ 464-498	1224	maison+terrain
6	16/12/2015	14 rue de la Ragotte	AY 42	33	maison + terrain
7	22/12/2015	6 impasse de la Traverse	AW152	94	terrain
8	24/12/2015	5 allée des Maronniers	an9	629	maison + terrain

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Prend acte des décisions de non préemption prises par le maire en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

## 08- contentieux la transmillière autorisation d'ester en justice

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre des actes préparatoires à l'élaboration d'une ZAC sur le secteur de la Transmillière, la commune a établi par délibération du 21 octobre 2015 un périmètre d'étude. Cette délibération a fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif.

Le référé urgence également déposé par les requérants a été rejeté par le juge.

M. DUTARTE demande si cette procédure peut retarder le projet en cours. M. le Maire répond qu'un retard est possible dans le seul cas où le juge donnerait tort à la commune. M. FAUCHET confirme que tant qu'elle n'a pas été invalidée par le juge administratif, la délibération du 10 octobre 2015 reste exécutoire et valide.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à défendre la commune dans cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 25 voix pour

Et 1 abstention (M. Yannick FREZET)

Vu l'article L. 2132-1 du code général des collectivités territoriales,

- Autorise le maire à ester en justice auprès du tribunal administratif en défense et quel que soit le degré de juridiction, pour défendre les intérêts de la commune en ce qui concerne le périmètre d'étude instauré sur la zone de la Transmillière.

## 09- questions diverses

### 1. La délocalisation de la cantine scolaire

Mme BREASSIER explique que la cantine scolaire accueille environ 50 enfants de maternelle, chiffre en hausse depuis l'ouverture du service aux enfants de moins de 4 ans. Les conditions de fonctionnement de la cantine deviennent difficiles du fait de ce grand nombre d'enfants. Les enfants de maternelles restent trop longtemps à table. L'école maternelle comptant une classe inoccupée, il est proposé de faire déjeuner les enfants de l'école maternelle publique dans les locaux scolaires. Cette solution ne pose pas de problème technique si ce n'est l'achat d'une sonde et d'un réfrigérateur. Il sera nécessaire de procéder au nettoyage des locaux avant et après les repas. M. CHIRAT confirme que l'affluence importante à la cantine ne permet pas aux plus petits de déjeuner tranquillement.

Mme BREASSIER ajoute que la place libérée dans la cantine permettra aux enfants de la maternelle privée de déjeuner dans de meilleures conditions.

M. PIEGAY dit avoir déjeuné à plusieurs reprises à la cantine avec Claude CHIRAT. Le repas était de bonne qualité et les locaux étaient calmes.

M. Christian ROUX propose pour améliorer la communication dans les équipes du service périscolaire réparties sur les deux bâtiments, l'emploi de talkies walkies.

### 2. Terrain de football intercommunal

M. Guy PIEGAY explique que le dossier avance en ce moment. L'arrêté préfectoral de création du SIVU les Alouettes a été pris le 17 décembre dernier. Une réunion s'est tenu le 18.01.2016 pour installer l'exécutif du SIVU. Lui-même a été élu président et Marc ROSIER vice-président. Une deuxième réunion aura lieu le 25 janvier prochain pour solliciter la DETR. Sur le fond, le bureau d'études B Ingénierie a fait une estimation d'un terrain à Montbressieux. Mais les élus de SAINT JOSEPH ont fait une nouvelle proposition pour la création du terrain en centre bourg en lieu et place du terrain naturel. Cette alternative serait beaucoup moins onéreuse. Les clubs sportifs seront entendus lundi sur la faisabilité de cette dernière option.

Le but aujourd'hui est de terminer l'instruction du dossier et d'arrêter les modalités de participation des deux communes sur l'investissement et le fonctionnement. Le club sportif s'est aussi engagé à participer financièrement à cette dépense.

Mme CHILLET pose la question de l'éclairage et de la nécessité de le remettre à jour. M. PIEGAY précise que dès lors que des travaux sont faits ils doivent comprendre une remise aux normes de l'éclairage. Mme BARLET précise que l'éclairage rénové permettrait aux sportifs de jouer plus tard dans la soirée. Le terrain serait mieux rentabilisé.

M. le Maire ajoute qu'en fin d'études, les conseils municipaux se prononceront sur ce projet parmi tous les autres projets. A la question de M. DUPONT qui s'interroge sur la disponibilité de ce terrain aux enfants, M. Guy PIEGAY répond que l'actuel terrain, en herbe, ne peut être utilisé aussi souvent que nécessaire du fait de sa fragilité. Cet inconvénient disparaîtrait avec un terrain en synthétique beaucoup plus robuste. Il est certain que l'actuel positionnement du terrain en centre bourg de SAINT JOSEPH peut poser problème pour sa lisibilité en tant qu'équipement intercommunal. Toutefois, cette localisation permettra au terrain d'être moins exposé au vandalisme. Quant à son utilisation, le SIVU qui en assurait la gestion devra organiser le partage des créneaux.

Mme Christelle BARLET assure que pour les personnes qui n'utilisent pas le stade, ce projet peut poser question. Pour celles qui en sont utilisatrices, c'est une vraie opportunité.

Il sera nécessaire de bien l'expliquer aux habitants de SAINT MARTIN LA PLAINE.

Elle ajoute que la commune de SAINT JOSEPH paie depuis de nombreuses années pour le bon fonctionnement d'un club dont la majorité des membres ne sont pas domiciliés sur la commune.

Le Maire précise que SAINT MARTIN LA PLAINE a longtemps versé une subvention au club sportif de SAINT JOSEPH précisément pour compenser cette prise en charge financière par la commune voisine.

M. Martial FAUCHET fait également valoir que les clubs sportifs réalisent un travail appréciable de prévention de la délinquance ; ce projet comporte une composante sociale indéniable. M. le Maire ajoute qu'il ne faut pas du tout comparer le football professionnel aux clubs sportifs de nos petites communes et rappelle que le club de SAINT JOSEPH détient depuis plusieurs années le label d'école de foot. C'est important.

### 3. Travaux

Les travaux de démolition de la maison en centre bourg sont terminés. Ceux de la canalisation de la Chevalière devraient bientôt commencer.

### 4. Manifestations

Assemblée générale du jumelage le 23.01 à 15 heures et à 16 heures aura lieu l'inauguration du panneau indicateur IGENDORF.

Remise de médaille et départ en retraite le 30.03.2016 à 19 heures.

### 5. Commission

Commission voirie le 3 février 2016 à 18h30 . A l'ordre du jour les propositions du bureau d'études après l'étude de circulation et les aménagements de la place Croix de mission et de la rue Béthenod.

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire,  
Christian FAYOLLE

Fait à SAINT MARTIN LA PLAINE le 21 janvier 2016

Affiché le 26 janvier 2016

Transmis au contrôle de légalité le

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.